

Réunion du 28 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 77
Nombre de votants : 82

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Jean-Christophe COIG (suppléant de M. Gilles MARDELLE), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jean-Luc NOURY, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Gilles LÉVÊQUE, Michel LAURIO, Amandine PAINSET (pouvoir à M. Francis GRINET), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Laurent COUBLUCQ, Jacques CLAVÉ, Lindsey DEARY, Gérard IRIART, Anita BEUSTE (pouvoir à M. Francis LARROQUE), Marie DE MORO (pouvoir à Mme Joëlle BAYLE-LASSERRE), Marc DESPLAT (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jacques LABORDE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Marc PEREZ, Pierre LAFARGUE, Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 9 : ORTHEZ : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE BS 35

Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

Suite à la fusion de 2014, les équipes techniques implantées sur le site du Pesqué sont passées de 10 à 57 agents. Malgré les aménagements intérieurs réalisés tant dans les vestiaires que pour le stationnement des véhicules, la situation actuelle n'est pas satisfaisante. Les surfaces de stockages sont trop exiguës, les véhicules doivent sortir en marche arrière, ce qui génère un fort risque d'accident, et les vestiaires ne sont pas adaptés pour l'accueil de 57 agents.

Pour assurer la sécurité ainsi que des conditions de travail optimales aux agents, il est proposé d'envisager la construction d'un nouveau centre technique intercommunal à Orthez.

La parcelle cadastrée, à Orthez, BS 35 d'une superficie de 8 291 m² située à proximité du rond-point du Portugal sur la RD9 pourrait accueillir ce projet. En effet, elle est classée en zone Ns du PLU sur laquelle seules les constructions et installations nécessaires aux services publics peuvent être réalisées.

La propriétaire, la SARL Foncière de France et Lapierre, propose la cession de la parcelle au prix de 50 000 € HT, soit 6 €/m². Ce prix s'explique par la limitation des possibilités de construction liée à la nature du classement de la parcelle et par le classement en zone orange du PPRI d'environ 1 580 m² de la parcelle.

Le détail des enjeux et des modalités financières de réalisation de cette opération fait l'objet d'une délibération distincte résumée ainsi :

« Au stade du programme, le montant de l'opération (acquisition foncière comprise) est estimé à 1 900 000 € TTC. Il est proposé de gérer cette dépense sous forme d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP). Les crédits de paiement s'étaleront sur la durée des travaux, soit les années 2021 et 2022. »

Le prix d'acquisition étant inférieur à 180 000 €, l'avis du Domaine n'est pas requis.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 80 voix pour et 2 abstentions, décide :

- **d'autoriser** l'acquisition de la parcelle cadastrée BS 35 sur la commune d'Orthez, d'une superficie de 8 291 m², appartenant à la SARL Foncière de France et Lapierre pour l'implantation du centre technique communautaire,
- **de fixer** le prix d'acquisition à 50 000 € HT,
- **d'autoriser** son Président, en cas de besoin, à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires à la conduite de ce projet (déclaration préalable, demande de certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.),
- **d'autoriser** son Président à signer l'acte d'acquisition et tous documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Patrice LAURENT

